



Dans son édition du 27 janvier 2017, Midi Libre, dans sa rubrique Santé, s'est fait l'écho d'une étude de UFC Que Choisir sur la qualité de l'eau au robinet en France. Dans l'Hérault, la qualité des eaux des communes de Creissan, Puisserguier, Puimisson,... y est qualifiée de « très mauvaise ».

Les services de l'Agence Régionale de Santé, qui suivent la qualité des eaux de notre commune de manière totalement indépendante, ont une lecture des analyses différente. En effet, la délégation départementale de l'Hérault, dans son dernier bilan indique : **« L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique. Sur le plan physico-chimique, elle présente des teneurs en pesticides dépassant la limite de qualité mais pas la valeur sanitaire. Cette eau peut être consommée mais un contrôle renforcé est mis en place et des mesures doivent être prises pour que la qualité des eaux soit respectée ».**

La molécule détectée dans notre eau, l'atrasine déséthyl déisopropyl, plus communément dénommée Dédia, est le produit de deuxième ou troisième génération de dégradation de l'atrazine, herbicide utilisé par le passé sur le territoire et interdit à la vente depuis 2001. Sa présence devrait ainsi se résorber peu à peu, au gré de sa dégradation.

La commune de Creissan, consciente de la sensibilité aux pollutions diffuses de la ressource en eau, a engagé les mesures suivantes :

- Réduction importante de l'utilisation de pesticides par la commune, dans le cadre du plan communal de désherbage ;
- Campagne de sensibilisation des viticulteurs et agriculteurs à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires ;
- Construction d'une aire rinçage remplissage des pulvérisateurs : ce projet devrait voir le jour en 2017 ;
- Etude de faisabilité sur la mise en place d'un filtre capable de traiter DEDIA ;
- Prise de contact avec la commune de Puisserguier pour envisager la sécurisation de notre ressource.

Document co-rédigé avec le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron